

Les accompagnantes scolaires des élèves en situation de handicap : parcours, rôles et tensions dans l'école inclusive

Présentation du dossier

Suzy Bossard

Maîtresse de conférences en sociologie
LABERS (UR 3149) - Université de Brest (UBO)

Frédéric Dupré

Maître de conférences en sciences de l'éducation et de la formation
Grhapes (UR 7287) - INSEI CY Cergy Paris Université

Arthur Imbert

Maître de conférences en sciences de l'éducation et de la formation
CREN (UR 2661) - Nantes Université

Les premiers emplois d'accompagnantes des élèves en situation de handicap à l'école ordinaire émergent au cours des années 1980. À la veille de la rentrée de 2002, ce sont environ 3 000 employées, alors appelées Auxiliaires d'intégration scolaire (AIS) ou auxiliaires de scolarisation, qui exerçaient comme mission principale un accompagnement dans les écoles auprès d'élèves en situation de handicap. L'essentiel de la cohorte semblait être embauché sous contrats aidés, en particulier sous contrats emplois-jeunes et à la suite d'initiatives localisées. En 2003, l'Éducation nationale reprend le monopole de cet accompagnement scolaire. La loi n° 2003-400 du 30 avril 2003 relative aux assistantes¹ d'éducation prévoyait que « *des assistantes d'éducation peuvent être recrutés [...] pour exercer des fonctions d'assistance à l'équipe*

1. Nous utilisons dans cette introduction l'accord de majorité. Le but est avant tout de proposer une description la plus rigoureuse possible de la réalité sociale en adaptant le genre de la phrase à celui qui est majoritaire dans le groupe désigné.

éducative [...], notamment pour [...] l'aide à l'accueil et à l'intégration scolaires des élèves handicapés, y compris en dehors du temps scolaire ». À cette date naissent les Auxiliaires de vie scolaire (AVS), sous contrats d'assistantes d'éducation. À partir de 2005, l'accompagnement des élèves handicapés a pu être assuré également par les EVS - Employées de vie scolaire et/ou Aseh - Aides à l'accueil et à la scolarisation des élèves handicapés (2005), les Ascol - Assistantes de scolarisation (2011) et, à partir de 2014, par les AESH - Accompagnantes des élèves en situation de handicap, ce qui marque une grande variabilité des conditions d'emploi et de travail définies par les politiques publiques. Quoi qu'il en soit, à la rentrée 2024, elles sont plus de 132 000 salariées, ce qui en fait, de loin, le deuxième groupe professionnel à l'école derrière les enseignantes. Comme de nombreux groupes professionnels de l'école, les AESH sont très majoritairement des femmes (93 %). Parallèlement, le nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés en école ordinaire est passé de 130 000 en 2004 à plus de 490 000 à la rentrée 2024² ; les deux tiers bénéficient de l'attribution d'une AESH (individuelle ou mutualisée), ce qui en fait le mode de compensation le plus mobilisé. Différents rapports (Cour des comptes en 2024 ; Inspection générale des finances et Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche en 2022) questionnent aujourd'hui ce recours toujours croissant aux AESH que les auteurs appellent à réguler.

Du point de vue de la recherche, nous pouvons identifier dès la fin des années 2000 les premiers travaux qui s'intéressent à ce nouveau métier. Que ce soit du point de vue des conditions d'emploi (Belmont *et al.*, 2011 ; Bossard, 2015), ou encore du point de vue des compétences et des gestes professionnels ou de l'analyse du travail (Toullec-Théry et Nédélec-Trohel, 2008 ; Ebersold, 2009 ; Chauvot, 2011 ; Nédélec-Trohel *et al.*, 2012 ; Chevalier, Imbert et Jacquot, 2022 ; Boutonnier *et al.*, 2023). Le titre du dossier du numéro 45 de *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation* (devenue en 2018 *La nouvelle revue - Éducation et société inclusives*), paru en 2009, pose d'ailleurs la question suivante : Auxiliaire de vie scolaire, un nouveau métier ? (Philip et Philbert, 2009). Ce numéro présente des témoignages et des considérations sur l'accompagnement ainsi que les premiers résultats de recherches menées sur la fonction ou le nouveau métier d'AVS. Déjà, il était pointé les nécessaires réflexions à mener sur la précarité des salariées et sur les enjeux d'inclusion qu'elles pourraient porter ainsi que sur le risque de la systématisation de cette aide humaine pour compenser le handicap des élèves (cf. l'éditorial de Hervé Benoit et la présentation du dossier de Christine Philip et Marie-Christine Philbert). Le présent numéro permet de revenir sur ces défis seize ans plus tard. En termes de recherche, et souvent de recherche-action, nos collègues montraient que le référentiel de compétences défini par l'Éducation nationale était incomplet, qu'il sous-estimait celles déployées en situation par les AVS (Philip, 2009 ; Toullec-Théry et Nédélec-Trohel, 2009) ; et par conséquent, que leur absence ou quasi-absence de formation n'était pas soutenable (Ebersold, 2009 ; Adrien, 2009). Ressort de ce numéro néanmoins l'espoir de changements et d'une professionnalisation du personnel d'accompagnement, présentée comme

2. DEPP. (2024). *Repères et références statistiques*.

indispensable à la collaboration avec les enseignants et à la réalisation de l'objectif d'inclusion scolaire (Philip et Philbert, 2009).

L'accompagnement humain n'est pas une spécificité du système éducatif français. À l'échelle internationale, la convention relative aux droits des personnes handicapées (ONU, 2006) pose dans son article 9 le principe d'accessibilité et invite les États signataires à prendre des mesures appropriées pour garantir l'accès aux équipements et services. Parmi ces mesures se trouve la mise à disposition d'aides humaines, ou encore l'objectif de « *promouvoir des formes appropriées d'aide ou d'accompagnement des personnes handicapées afin de leur assurer l'accès à l'information* » (ONU, 2006, p. 10). Des auteurs comme Michael Giangreco s'intéressent à ces métiers, dont la dénomination varie en langue anglaise³ : *paraprofessionals training*, *classroom assistants*, *paraeducators*, *instructional assistants*. Dans le cadre du projet EVOLVE, Giangreco (2008) donne à voir la richesse des publications (de 1990 à nos jours) consacrées à ces métiers. C'est plusieurs centaines de références qui sont relevées et qui témoignent d'un champ de recherche conséquent en langue anglaise. Par ailleurs, une revue de littérature consacrée aux aides humaines (Toullec-Théry et Granger, 2023) met en évidence que le nombre de ces professionnelles est en augmentation dans de nombreux pays comme si « *ce métier devenait un élément central de la prestation des services inclusifs* » (Toullec-Théry et Granger, 2023, p. 27). La plupart des travaux relevés dans cet état des lieux des recherches font état d'obstacles qui compromettent les enjeux d'accessibilité posés par la convention relative aux droits des personnes handicapées. Face à la déclinaison de ce métier d'accompagnantes des élèves en situation de handicap dans des systèmes éducatifs variés, le choix dans ce dossier est de nous centrer sur le cas français de façon à réunir des travaux qui ont pour dénominateur commun un même métier avec ses caractéristiques propres et situé dans un système éducatif singulier.

Vingt ans après la promulgation de la loi de 2005, ce dossier propose de faire le bilan des recherches menées en France sur ce personnel d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans le contexte d'une politique de promotion de l'école inclusive. Les articles qui y sont rassemblés sont issus de différentes disciplines (sociologie, sciences de l'éducation et de la formation, psychologie, didactique) et témoignent de l'intérêt croissant de la recherche pour l'accompagnement humain en milieu scolaire. Ce dossier prolonge le colloque intitulé *20 ans : des AVS aux AESH*, tenu en novembre 2024 à l'INSEI à Suresnes (92)⁴. Il propose d'étudier le métier d'accompagnante scolaire des élèves en situation de handicap selon diverses approches : les trois premiers textes explorent la socio-histoire de ce métier empreint d'une précarité structurelle. Les articles suivants traitent des pratiques déclarées et effectives du métier d'AESH aujourd'hui. L'analyse des différents niveaux de

3. Sur le site de l'université du Vermont, plusieurs centaines d'articles de recherche sont référencés et permettent d'appréhender cette variété de dénominations : <https://cdci.w3.uvm.edu/blog/services/completed-cdci-projects/evolve-plus/evolve-plus-selected-paraprofessional-resources/> (consulté le 10 décembre 2025).

4. La captation de l'ensemble des interventions, y compris celles qui n'ont pas donné lieu à un article, est disponible sur le site de l'INSEI : <https://www.canal-u.tv/chaines/inshea/evenements-scientifiques/colloque-20-ans-des-avs-aux-aesh> (consulté le 10 décembre 2025).

prescriptions permet ensuite de mieux comprendre la complexité de ce métier qui reste incontournable pour soutenir la politique publique actuelle de l'école inclusive.

L'accompagnement scolaire du handicap en France n'a pas démarré avec l'avènement des AVS en 2003. L'article de **Serge Ebersold**, qui ouvre ce dossier, met en lumière le *travail d'institution* réalisé par des associations de parents d'enfants en situation de handicap dès la deuxième moitié des années 1980. Avec le recrutement d'auxiliaires d'intégration scolaire, ces associations initient une vision délégataire de l'inclusion des élèves en situation de handicap à l'école. La notion d'*intégration* consacre l'idée que ces élèves doivent s'insérer dans un dispositif scolaire pensé pour d'autres, en troublant le moins possible l'ordre scolaire. Ce compromis s'inscrit dans une impossibilité pour les enseignantes et l'institution à penser des réaménagements plus profonds du système éducatif. Cette histoire se poursuit à partir de 2003 par la prise en charge par l'Éducation nationale de cet accompagnement. L'article de **Suzy Bossard** retrace vingt années d'une logique de précarisation puis d'institutionnalisation de la précarité au cœur des très nombreux dispositifs mis en place pour encadrer l'activité des AVS puis des AESH. Cette logique empêche toute pérennisation de l'accompagnement, les AVS ne pouvant aller au-delà de six ans de contrat. Cette précarité, dont la matrice genrée est rappelée par l'autrice, a des conséquences sur la réalité du travail qui conduit ces travailleuses à *bricoler* au quotidien. Bien que structurellement précaire, la situation des AESH n'est pas la même pour toutes. La contribution de **Hélène Buisson-Fenet** et de **Franck Bébin** analyse la segmentation interne au métier en pointant la situation singulière des AESH-co intervenant dans les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis). Alors que le travail des autres AESH a tendance à se parcelliser sur de multiples accompagnements, faisant d'elles des supplétifs dont la place en classe est peu pensée, les AESH-co bénéficient quant à elles d'une stabilité dans les conditions d'exercice de leur métier. Affectées à un dispositif, elles travaillent en continu avec les mêmes enseignantes et les mêmes élèves. Cette position leur confère une place plus légitime dans les établissements.

L'article d'**Adélaïne Simonnet** revient sur les conditions d'entrée dans le métier d'AESH par une analyse des conditions de recrutement et des modalités de formation. Elle observe alors que les recruteurs et formateurs attendent de ce personnel une forte adaptabilité, voire une certaine docilité, notamment à l'égard des enseignantes. En outre, la définition des tâches et du métier d'AESH qui se dégage, en creux ou par défaut, de l'étude des espaces professionnels où elles se trouvent est analysée comme un indicateur de la division sexuelle et sociale du travail à l'œuvre. **Ulla Maguet**, quant à elle, observe le travail en situation en montrant le *care* qui s'y déploie. L'autrice analyse le tact comme *art de faire* pour amener les élèves au travail scolaire, les guider vers une forme d'autonomie dans le métier qui est le leur, détourner les tensions, et pour les AESH elles-mêmes, tenir leur place. Par la recherche constante d'une posture ajustée et ce *souci* des élèves, les AESH œuvrent à faciliter leur accès aux apprentissages. L'article développe alors l'enjeu de ce travail de *care* pour la visée inclusive de l'école en ce qu'il permet aux élèves de développer leurs potentialités propres. C'est ensuite

dans le cadre d'une approche didactique que **Frédéric Dupré** montre en quoi les AESH peuvent tenir une place discutable dans l'acquisition des savoirs en analysant la potentielle ambivalence d'une aide auxiliaire que peut apporter une AESH. Dans la situation présentée, les capacités de l'élève en géométrie, associées à une présence active de l'enseignante, rendent caduc le soutien de l'AESH-co. L'auteur interroge la complexification du processus d'enseignement qu'entraîne l'accompagnement humain en faisant cohabiter deux systèmes didactiques dans le même espace-temps. Il observe que même en l'absence de problème de compatibilité entre eux, la fonction d'aide à l'étude n'est pas automatiquement garantie, alors qu'aujourd'hui le recours aux AESH est devenu très majoritaire pour la scolarisation en milieu ordinaire. L'article de **Stéphanie Quitté, Karine Martel et Minna Puustinen** s'intéresse également à l'accompagnement du point de vue des élèves, en particulier ceux avec un trouble du spectre autistique. Il a la particularité d'être plus individualisé et s'inscrit dans une plus longue durée. Les autrices élaborent une typologie d'accompagnement en posant le regard sur ce qui favorise l'échange entre professionnelles et la continuité du suivi. Si le niveau de qualification des AESH semble ne pas jouer, les aptitudes des enfants ou l'expérience des enseignantes influencent quant à elles la qualité de l'accompagnement.

Les deux textes qui suivent mettent en évidence la position d'entre-deux comme caractéristique du métier d'AESH. Tout d'abord, celui de **Isabelle Petry Genay** qui, à travers une analyse secondaire de données, étudie les gestes professionnels à partir des interactions entre l'AESH-co, l'élève accompagnée et l'enseignante de mathématiques dans une classe de 6^e. La position d'entre-deux, associée au fait que les missions attribuées sont peu précises, génère des tensions et des obstacles à la mise en œuvre d'alliances pédagogiques. **Elsa Chevrier** s'intéresse également aux pratiques professionnelles des accompagnantes qui les placent dans un entre-deux à plusieurs niveaux : tout d'abord, entre l'enseignant et l'élève, mais également dans la tension entre accompagnement et autonomie. Elle montre comment des cadres d'exercice variés associés à des prescriptions floues entraînent une forme de bricolage. Néanmoins, l'analyse d'outils de travail collectés permet de montrer l'expertise développée localement par les accompagnantes. Cela amène l'autrice à mobiliser l'expression d'*expertes-précaires* pour rendre compte de la complexité du travail réalisé. Les deux derniers articles poursuivent l'analyse des prescriptions associées au métier d'accompagnante. L'article de **Alexandre Booms** propose une méthodologie pour accéder aux prescriptions et à leur traitement, à partir d'une approche ancrée en ergonomie de l'activité. Il distingue les prescriptions descendantes, qui peuvent être primaires ou secondaires, des prescriptions remontantes, qui peuvent être collectives, autoprescrites ou encore émerger dans la confrontation au travail. À travers une analyse systématique, l'auteur met en évidence que l'absence de collectif d'AESH ne permet pas de produire des règles communes de métier. Enfin, **Géraldine Suau et Marie Toullec** proposent de s'appuyer sur une approche didactique pour dépasser ce déficit praxéologique. Elles interrogent les effets des prescriptions institutionnelles sur les pratiques professionnelles. À partir de deux dispositifs de recherche fondés sur une démarche participative et une analyse praxéologique des

activités, les autrices mettent en évidence un déficit praxéologique lié au flou des attendus normatifs qui encadrent les fonctions d'AESH et d'AESH-référente. L'article ouvre des perspectives transformatrices en montrant en quoi une approche didactique peut constituer un levier de développement professionnel et de capabilisation pour ces actrices confrontées à des fonctions encore en construction.

Les recherches présentées dans ce dossier donnent à voir une professionnalisation qui peine à se concrétiser, la précarité des emplois et du travail étant toujours de mise. Si la position d'entre-deux qui place les AESH entre les élèves et les enseignantes est indéniable, leur formation apparaît néanmoins insuffisante pour répondre aux enjeux actuels de l'accessibilisation de l'environnement scolaire ou à ceux de conditions de travail soutenables. Le contenu de l'activité et le flou qui le caractérise amènent les professionnelles à un sentiment de bricolage dans l'accompagnement, générant parfois une action contre-productive pour les élèves accompagnés. Ce bilan apparaît dès lors moins optimiste que celui dressé dans le dossier de 2009 (Philip et Philbert, 2009), avec une professionnalisation qui reste un défi à mener. Néanmoins, en l'espace de seize ans, un changement majeur s'est opéré : là où le dossier de 2009 témoignait de l'émergence d'une question cantonnée à une partie de l'espace scolaire (celui dédié à la scolarisation des élèves reconnus handicapés), ce nouveau dossier témoigne aujourd'hui que l'accompagnement humain (à l'école) est devenu une question vive tant à l'école que dans l'ensemble de la société, et dans l'espace scientifique.

Références

- Adrien, J.-L. (2009). Accompagnant de personnes avec autisme et troubles apparentés : une nouvelle licence professionnelle pour un nouveau métier. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 45(1), 151-160. <https://doi.org/10.3917/nras.045.0151>.
- Belmont, B., Plaisance, É., et Vérillon, A., (2011). Conditions d'emploi des auxiliaires de vie scolaire et qualité de l'accompagnement des élèves handicapés. *Revue française de pédagogie*, 174(1), 91-106. <https://doi.org/10.4000/rfp.2879>
- Benoit, H. (2009). Éditorial. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 45(1), 3-4. <https://doi.org/10.3917/nras.045.0003>
- Bossard, S. (2015). *Précariat et rapports sociaux dans les métiers de service aux personnes : les Auxiliaires de vie scolaire (AVS) dans l'Éducation nationale*. Thèse de doctorat, Université de Lille 1.
- Boutonnier, J., Chabridon, C., Grimaud, L., et Jouve, A. (dir.) (2023). AESH. Accompagnant des élèves en situation de handicap. *Empan*, 132(4).
- Chauvot, N. (2011). Habiletés éducatives et gestes professionnels d'ajustement d'un auxiliaire de vie scolaire accompagnant un élève autiste : étude de cas. *Travail et formation en éducation*, 8. <http://journals.openedition.org/tfe/1528>
- Chevalier, C., Imbert, A., et Jacquot, A. (2022). L'autonomie dans l'invisibilité. Les accompagnantes des élèves en situation de handicap. *La nouvelle revue du travail*, 20. <https://doi.org/10.4000/nrt.11418>

- Ebersold, S. (2009). Auxiliaires de vie scolaire. Légitimité professionnelle et système équitable de coopération. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 45(1), 139-150. <https://doi.org/10.3917/nras.045.0139>
- Giangreco, M. F. (2008). *Final report: Project EVOLVE (Expanding and validating options for learning through variations in education)*. University of Vermont, Center on Disability and Community Inclusion. <https://hdl.handle.net/20.500.14849/672>
- Nédélec-Trohel, I., Joffredo-Lebrun, S., et Magnen, M. (2012). Étude de pratiques inclusives en classe ordinaire: rôle et place de l'AVS vis-à-vis du professeur. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 57, 155-166. <https://doi.org/10.3917/nras.057.0155>
- ONU. (2006). *Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées*.
- Philip, C. (2009). Auxiliaire de vie scolaire, une fonction paradoxale ? *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 45, 33-44. <https://doi.org/10.3917/nras.045.0033>
- Philip, C., et Philbert, M.-C. (dir.). (2009). Auxiliaire de vie scolaire, un nouveau métier ? *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 45. <https://doi.org/10.3917/nras.045.0005>
- Toullec-Théry, M., et Nédélec-Trohel, I. (2008). Étude et catégorisation de pratiques effectives entre professeurs et Auxiliaires de vie scolaire (AVS) à l'école primaire. *ALTER – European Journal of Disability Research / Revue européenne de recherche sur le handicap*, 2(4), 337-358.
- Toullec-Théry, M., et Nédélec-Trohel, I. (2009). Tentative de modélisation de l'organisation du fonctionnement de trois binômes AVS/professeur. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 45(1), 129-138. <https://doi.org/10.3917/nras.045.0129>
- Toullec-Théry, M., et Granger, N. (2023). École inclusive et personnes accompagnantes des élèves en situation de handicap : état des lieux de la recherche. *Empan*, 132(4), 26-34. <https://doi.org/10.3917/empa.132.0026>